

## Service Urgence Petits Travaux

### Des négociations en demi-teinte. Veut-on vraiment pérenniser les SUPT ?

Ce 13 mai 2022, dans le cadre du préavis de grève du 17 mai 2022, qui a été élaboré avec les agents, nous avons été reçus en négociation avec une délégation de ces personnels que nous avons dû réduire. Tous les sites n'étant plus représentés.

Pourquoi ce préavis et cette mobilisation ? tout simplement parce que le dialogue social n'est plus au rendez-vous. Il ne suffit pas de discuter, il faut tenir les engagements. Ce qui n'a pas été fait. Quand un projet ne requiert par l'adhésion des agents et qu'il passe en force, cela ne donne rien de bon en finalité. Ce n'est jamais de gaité de cœur d'enclencher un préavis, mais quand les agents ne sont pas entendus, ce droit prévaut.

**On nous a repassé en boucle que nous avons validé ce projet lors du CT du 02/12/2020 sauf que la CGT s'est abstenue sur l'aménagement des cycles de travail et contre sur les cycles de travail !**

Nous n'avons pu aborder que 3 thèmes du préavis :  
**Le mal-être :** Le retour des agents précise que depuis au moins trois années, il ne se sentent pas écoutés et un contexte délétère s'est installé. De plus, les agressions ne se font plus rares à Bordeaux Métropole, ce service n'est plus épargné. C'est un sujet grave où des petites tapes sur les doigts ne sont pas la solution adaptée. Il faut des actes forts pour que ça ne recommence plus, car les traumatismes restent.

**Le ¼ d'heure supplémentaire :** La délégation présente a appuyé le fait que les agents n'ont pas été concerté en 2020. Certes, la période COVID a empêché la mise en place de cette réforme horaires mais aujourd'hui, les agents peuvent s'exprimer.

**Les horaires d'été :** Là aussi, la délégation a rapporté le peu d'enthousiasme des agents sur le sujet et les contraintes de service public que cela amène.

**Les autres thématiques,** sur les moyens de travailler dont le matériel personnel des agents, le télétravail, l'organisation du travail, un état des lieux sur tous les autres sites concernés par l'harmonisation du temps de travail afin de savoir vraiment si l'adhésion est faite par toutes et tous et les répercussions sur le travail et la condition de vie pour les agents ont été aussi abordées plus que rapidement, mais prévoir une heure dans le cadre d'un préavis annonçait déjà une « vraie » envie d'échanger (on a débordé d'1/2 heure). Sachant que nous n'avons pas été avares d'échanges par mails et les sujets étaient déjà connus au préalable.

**Dans le cadre d'un protocole d'accord, ce qui nous a été proposé :**

Un essai pour le ¼ d'heure et les horaires d'été jusqu'à novembre 2022. Mais nous connaissons les périodes d'essais qui s'éternisent, nous resterons prudents. D'autant plus que ce sujet a été rapporté par la Direction comme une punition en réunion début mai, tout comme les horaires d'été. **Si cela ne convenait pas, passage de nouveau en CT.** Vouloir punir ne reflète pas les « ambitions » voulues d'une réforme horaire pour le bien-être des agents. N'oublions pas aussi les autres sites qui étaient sur 4 jours ½ et qui sont passés à 5 jours.

**Nous avons demandé** que les autres thématiques fassent l'objet de groupes de travail avec la Direction auxquels nous participeront bien entendu. La confiance laissant place au découragement, nous devons la remettre au-devant de la scène avec le dialogue social.

**Nous attendons le retour du projet du protocole d'accord sachant que ce sont les agents qui décideront des suites à tenir. En attendant, le préavis n'est pas levé.**

**Ne pas se laisser faire et ne pas subir ! La CGT est là et restera à vos côtés pour vous accompagner !**



Nos tracts

**SYNDICAT CGT DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

Tél : 05.56.99.86.49 / 06.30.77.79.12

Maison des Syndicats Esplanade du 8 Mai 1945 33045 BORDEAUX CEDEX

Courriel : [cgt.cub@bordeaux-metropole.fr](mailto:cgt.cub@bordeaux-metropole.fr)

Site web : <http://perso.modulonet.fr/cgtcub33>

